

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2012

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent suite à la modification du temps de travail du poste d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2012.

Compte tenu de la programmation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, il a été décidé de déplacer le bureau de vote à la Maison des Associations et de supprimer l'actuel sis à la salle des fêtes.

Encaissement d'un chèque de 568,50 € de Juridica représentant le paiement de l'indemnité prévue par notre contrat d'assurance pour le référé déposé par la SCI Lucy.

Après examen de trois devis, c'est l'entreprise RAFFY qui a été retenue pour un montant de 18 538 € TTC pour les travaux de réfection de la pelouse du terrain de football.

Une demande de subvention au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football amateur) va être déposée auprès de la ligue de Midi-Pyrénées. Nous espérons obtenir 20% du montant HT des travaux.

Après un compte-rendu des travaux des diverses commissions et des réunions, ainsi qu'un tour de table, la séance est clôturée à 23h.

Fait à Limogne en Quercy, le 13 septembre 2012

Le Maire, Francis MERCADIER.